



Ecole Saint Pierre du Rondeau



HABITANTS DE GRENOBLE Elèves de maternelle

IMPORTANT : La Mairie nous demande de recenser les Habitants de Grenoble pour les maternelles

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

Adresse :

.....38..... GRENOBLE.

☞ Joindre un justificatif de domicile (avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020) ;

☞ Dans le cas de parents séparés : l'adresse du réel lieu d'habitation de l'enfant doit être justifiée, avec si nécessaire, la copie du jugement attribuant la garde à l'un ou l'autre parent ;

☞ En cas de garde alternée : une copie du jugement doit également être produite lorsque l'un des parents ne réside pas à Grenoble ;

CE DOCUMENT AINSI QUE L'AVIS D'IMPOSITION 2021 sur les revenus 2020, est à rendre avant le vendredi 17 septembre 2021 terme de rigueur.

La Direction